



Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Lundi 10 décembre 2012 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'469 convoqués par voie de « tout ménage » + F.O. et pilier public</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>64 – (4.35 %) compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Benoît Oberson, 1^{ère} table côté café M. Jean—Luc Rohrbasser, table centrale M. Guy Oberson, table côté fenêtre et table du Conseil communal</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mme Monique Dumas</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 21 novembre 2012</i>

Ouverture d'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et de vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale, convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Comme ce n'est pas le cas, **l'assemblée est officiellement ouverte, il est 20h03**

Les scrutateurs sont nommés et l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour établi.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 07 mai 2012
► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau communal et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote :

- **Le PV est approuvé à l'unanimité.**

2. Budget 2013

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements :

- M. le Syndic : L'élaboration du budget communal devient de plus en plus difficile à réaliser et comme vous avez pu le constater, il se solde par un déficit de près de Fr. 180'000.- pour un total de charges avoisinant les 8 millions de francs. Les charges liées en sont les principales responsables, mais je vais passer de suite la parole au responsable des finances, Monsieur Jérôme Bifrare, pour qu'il passe en revue le budget de fonctionnement et le budget d'investissements du ménage communal, chapitre par chapitre en y apportant les commentaires utiles. La parole sera ensuite donnée au représentant de la commission financière pour le rapport, avant de passer au vote des budgets de fonctionnement et d'investissements. Parole à M. Jérôme Bifrare.
- M. Jérôme Bifrare : Une somme d'informations détaillées est donnée par classification administrative.
- Question de M. Jean-Paul Buchillier, au poste de la police du feu n° 141.313 achat de matériel, à quoi correspond le montant de Fr. 82'000.- ? *M. Jérôme Bifrare répond qu'il s'agit d'achats divers pour le CSPI Glâne-Est et que la charge sera ensuite répartie entre les trois communes. Pour Vuisternens, ce poste augmente de Fr. 14'000.- par rapport au budget 2012*
- M. Dominique Butty précise, au poste Protection civile, que le fonds PC restera encore en gestion communale durant 10 ans.
- M. Jérôme Bifrare donne diverses informations relatives à l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année enfantine et de la mise sur pied de l'accueil extra scolaire et extra familial. Les communes ont reçu le mandat de procéder par sondage afin d'obtenir les informations nécessaires pour créer les infrastructures indispensables correspondantes à ces prestations. La majorité des frais seront à charge des parents, toutefois la commune accordera des subsides et pourra ainsi récupérer la subvention cantonale. Ces prestations seront réadaptées d'année en année.
- Question de M. Jean-Paul Buchillier, combien y a-t-il d'inscriptions ? *M. Jérôme Bifrare répond que suite au retour du sondage et de la présentation du concept aux parents intéressés, il y a de la demande, soit entre 10 et 18 élèves selon les horaires.*
- M. Jérôme Bifrare : Au chapitre culte, culture et loisirs, il relève le coût lié au conservatoire, soit Fr. 70'000.- ce qui correspond à Fr. 30'000.- de plus que l'année 2012 ; cela est dû à l'augmentation du nombre d'élèves habitant la commune. Le coût horaire par élève est de Fr. 180.-
- M. Michel Seydoux demande pourquoi il n'y a plus de montant prévu pour l'antenne collective ? *Réponse de M. Jérôme Bifrare, le coût par ménage raccordé devenait trop coûteux, c'est pourquoi cette antenne sera déconnectée à partir du 1^{er} janvier 2013.*
- M. Dominique Butty, au chapitre des routes, demande la parole pour rappeler que les lots ont été attribués en entreprise totale et qu'en parallèle, les constructions et aménagements demandés à titre privé seront facturés en heure de régie. M. Butty rappelle qu'il a demandé au SPC et au Conseil communal des compléments quant aux coûts à charge de la commune de Vuisternens, mais sans résultat. Cette demande, il l'a faite en sa qualité de président de la commission financière. *Réponse de M. le Syndic, le montant de Fr. 350'000.- a été inscrit au budget des investissements en 2012 et il est reporté sur le budget 2013. Ce chiffre a été confirmé par le SPC.*
- M. Gabriel Gobet, au chapitre des routes, fait savoir que la participation annuelle reçue par la commune pour l'exploitation de la gravière de La Neirigue doit être abolie, la gravière va cesser toute activité dès cette fin d'année. *M. Jérôme Bifrare le remercie pour cette information.*
- M. Gabriel Gobet, au chapitre du salaire du personnel pour l'approvisionnement en eau potable, demande ce qui y est imputé ? *M. Jérôme Bifrare répond qu'il s'agit des heures d'entretien, de la pose des compteurs d'eau etc. et rappelle que ce chapitre doit s'autofinancer.*

- M. Jérôme Bifrare poursuit en informant l'assemblée que le projet du concept général d'adduction et de distribution de l'eau potable est reporté à l'assemblée du printemps en raison de l'abandon obligatoire du captage de Lieffrens et de la recherche d'eau sur d'autres secteurs de la commune.

- M. Joseph Dorthe demande des renseignements sur les sondages hydrogéologiques effectués dans le bassin de La Neirigue. *M. Raymond Menoud, responsable du dicastère des eaux, répond qu'il s'agit de nouvelles recherches d'eau potable en raison de l'abandon des recherches sur le secteur Lieffrens-Les Ecasseys et également du prochain abandon du captage de Lieffrens qui ne répond plus aux normes actuelles.*

Sur le secteur de La Neirigue, il y a de fortes probabilités de trouver de l'eau ; des forages par carottage seront effectués.

M. le Syndic ajoute que le Conseil communal espère bien trouver de l'eau sur le territoire communal de manière à devenir autonome. En début d'année 2006, le Service sanitaire cantonal avait demandé une mise en conformité du secteur du captage de Lieffrens et par chance, cet investissement n'a pas été réalisé car à ce jour, la nouvelle réglementation en vigueur obligerait la commune à quand même l'abandonner.

Le prix de l'eau devra certainement être augmenté prochainement et dans le cas où aucun nouveau captage ne serait réalisé, le secteur de Vuisternens sera connecté à l'AVGG.

- M. Gabriel Gobet ajoute que le GAGEC n'aurait pas dû accepter de vendre de l'eau aux communes de Massonnens et de Mézières pour le village de Berlens.

M. le Syndic répond qu'à cette période, la nouvelle réglementation n'était pas encore en vigueur et le captage de Lieffrens assurait un approvisionnement suffisant.

- M. Jérôme Bifrare, arrivé au chapitre Finances et Impôts, mentionne que les rentrées fiscales annuelles avoisinent les 4 millions de francs et que l'augmentation annuelle des recettes fiscales estimée à Fr. 120'000.- ne suffit pas à couvrir l'augmentation des charges liées cantonales estimées à 7% par année.

Au chapitre des amortissements obligatoires, Fr. 120'000.- ont été biffés de manière à obtenir un budget acceptable. Le déficit budgétisé est de Fr. 179'122.-, sur un total de charges de Fr. 7'942'172.- pour un produit de Fr. 7'763'050.-

- M. Dominique Butty explique que la différence négative des rentrées fiscales dues par les nouveaux habitants et les partants est importante et dès lors il est très difficile de maîtriser ce poste.

- M. Jérôme Bifrare, le budget des investissements ne comporte que des reports de charges de l'année 2012.

- Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour l'ensemble des explications exhaustives transmises et passe au point 2.2. de l'ordre du jour.

2.2. Rapport de la Commission financière

- ◆ M. Dominique Butty, président, excusé lors de la remise du rapport de la fiduciaire, passe de suite la parole au vice-président, M. Robert Delabays qui donne lecture du rapport lié au budget de fonctionnement, lequel propose à l'assemblée d'accepter ce budget tel que présenté.

Il donne ensuite lecture du rapport lié aux investissements, lequel propose également à l'assemblée de l'accepter tel que présenté.

- **Vote pour le budget de fonctionnement: Les citoyennes et citoyens acceptent le budget de fonctionnement 2013 à l'unanimité.**

- **Vote pour le budget des investissements: Les citoyennes et citoyens acceptent le budget des investissements 2013 à l'unanimité.**

2.3. Planification financière 2013 / 2017

● M. le Syndic passe la parole au responsable des finances, M. Jérôme Bifrare, pour la présentation de la planification financière.

● M. Jérôme Bifrare : Cette planification se base sur les budgets 2012 et 2013 et tient compte de la situation comptable à la fin de l'exercice en cours.

Sont pris en compte tous les éléments connus, soit les charges liées, les frais liés à TransHomes (réfection du Foyer Ste-Marguerite à Vuisternens), au CO de la Glâne, au projet d'adduction et de distribution de l'eau potable, au tronçon routier Romont-Vaulruz et plus spécialement à la traversée de Vuisternens, sans oublier par la suite les frais liés aux réfections des homes de Siviriez et Billens prévues à partir de 2015-2016.

La Commune vit actuellement sur les réserves et une hausse de l'impôt sera inévitable prochainement mais au plus tard lors des années charnières 2015/2016.

● M. le Syndic remercie M. Bifrare pour ces informations qui n'ont pas à être approuvées par l'assemblée communale.

3. Approbation des modifications des statuts

3.1. de la Région Glâne-Veveyse

3.2. du Cycle d'orientation de la Glâne

3.3. du Réseau Santé de la Glâne

3.4. Votes

● M. le Syndic : Comme vous le savez certainement, de nombreuses tâches, dont la responsabilité et l'exécution incombent aux communes, ne sont en fait pas exercées à ce niveau, soit parce qu'une loi impose un mode de collaboration (les cycles d'orientation par ex.), soit parce qu'il est apparu plus judicieux de se regrouper à cet effet entre plusieurs communes.

Au fil des ans et des tâches, ces clés de répartition et les critères multiples se sont développés et il y avait autant de clés et de critères qu'il y avait d'associations. Certaines faiblesses, voire inquiétudes étaient alors apparues et pour parer à ces manquements, en 2007 les communes avaient adopté une nouvelle clé de répartition unique, la clé glânoise.

Tout a bien fonctionné jusqu'à ce jour et nous aurions pu continuer avec les critères de la clé glânoise si la loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) n'avait supprimé le critère de l'indice de la capacité financière, qui était un des éléments déterminants pour le calcul de la clé glânoise. Dès lors les ententes intercommunales ont eu le devoir d'adapter leur clé de répartition au plus tard le 1^{er} janvier 2013

Les membres du comité de l'Association des communes de la Glâne ont entrepris les études pour définir une nouvelle clé, en tenant compte des éléments prépondérants suivants :

- Répartition des charges la plus proche de la clé actuelle
- Maintien d'une solution fiable et précise, avec les données facilement accessibles
- Maintien d'éléments objectifs et quantifiables
- Maintien d'éléments démographiques et financiers
- Respect d'un juste prix à charge de chaque commune en s'adaptant à la situation de celles-ci et des moyens qu'elles ont à disposition
- Maintien d'une même « approche » pour toutes les associations, ce qui engendre de nombreuses simplifications.

Au terme des réflexions et des simulations, il est apparu que la solution la plus réaliste était simplement d'abandonner le critère de l'indice de la capacité financière et de baser la clé sur la population dite légale et le rendement de l'impôt cantonal total (impôt sur les personnes physiques, morales et impôt à la source).

En fonction des buts fixés, il a fallu introduire une pondération dans la valeur des critères et la variante qui a été proposée et retenue à l'unanimité par les délégués des associations de communes tient compte des pourcentages différenciés par critère, à raison de

- 40% de la population dite légale
- 60% du rendement de l'impôt cantonal total.

En ce qui concerne la répartition des dépenses d'investissement de l'association du CO, l'article 23 des statuts précisait que les dépenses d'investissement nettes, après déduction des ressources, étaient réparties pour 50% à la charge des communes du district selon la clé de répartition et 50% à charge de la commune-siège.

Dans les discussions, la commune de Romont a mis en cause cette situation pour les motifs suivants :

- Un certain nombre de personnes travaillant au CO n'habitent plus, comme c'était le cas lors de la réalisation du CO sur le territoire de la commune de Romont
- Les avantages de la commune-siège ne représentent de loin pas le 50% des investissements, d'autant que la commune-siège doit supporter des frais supplémentaires (infrastructures par ex.) et qu'elle participe aussi aux frais de prestations dont elle ne bénéficie pas directement (transports, cantine, etc.)

Si la plupart des membres admettent ce changement, ils relèvent aussi quelques avantages que peut procurer un CO à la commune-siège :

- Attractivité – nouveaux logements, constructions etc.
- Offres sportives, culturelles
- Relations commerciales avec les entreprises de la commune-siège

Au terme des réflexions et des simulations et après consultation des différentes communes, le comité de l'Association des communes glânoises a proposé une nouvelle clé qui découle également d'un consensus permettant à chaque commune de trouver une solution évolutive se rapprochant au maximum du juste prix et tenant compte des situations de chacune. La proposition suivante a été faite par l'association des communes glânoises aux délégués des différentes associations de communes :

- Abandon du 50% des investissements par la commune-siège
- Introduction d'un préciput de 5% dégressif tous les 5 ans, à charge de la commune-siège, puis répartition du solde des charges d'exploitation (frais de fonctionnement + frais financiers des investissements) entre toutes les communes, selon 2 critères, soit 40% en fonction de la population dite légale et 60% en fonction du rendement de l'impôt cantonal total.

Cette modification a été validée par les assemblées des délégués des associations concernées le 29 août dernier. Ces nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité des délégués pour le principe du fonctionnement des associations et ils ont été approuvés à une très forte majorité pour le principe des investissements dans le cadre du CO.

Dans ces nouveaux statuts, une modification doit être apportée pour le RSG afin d'augmenter la limite d'endettement au projet TransHomes, décidé par votation populaire, afin de permettre l'endettement décidé par la population glânoise à 50 millions de francs en lieu et place des 25 millions de francs figurant actuellement dans les statuts. Cette modification a également été approuvée à l'unanimité par des délégués lors de l'assemblée d'août dernier.

Dès lors l'assemblée communale doit entériner les décisions des délégués en acceptant la modification des statuts des différentes associations concernées.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic soumet au vote chaque modification statutaire en priant les citoyens et citoyennes de se prononcer en levant la main.

● **Votes** :

3.1. Approbation des modifications des statuts de la Région Glâne – Veveysse :
L'assemblée approuve ces modifications à l'unanimité

3.2. Approbation des modifications des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne :
L'assemblée approuve ces modifications à l'unanimité

3.3. Approbation des modifications des statuts du Réseau Santé Glâne :
L'assemblée approuve ces modifications à l'unanimité.

M. le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour avoir accepté ces modifications et passe à l'ordre du jour suivant.

4. Election d'un membre de la commission financière

L'assemblée doit élire un membre afin de compléter l'effectif au sein de la commission financière. Etant donné que ce sont les membres de la commission financière qui ont recruté la personne proposée, M. le Syndic passe la parole au président de la commission financière.

M. Dominique Butty désire tout d'abord adresser ses remerciements à la démissionnaire, Mme Véronique Papaux, pour l'excellent travail accompli et la parfaite entente au sein de la commission. Il assume sa responsabilité quant à son départ de la commission et propose à l'assemblée la candidature de Madame Christine Deillon de La Joux, laborantine auprès du collège de Gambach à Fribourg. Toutefois chacun peut se porter candidat ou faire d'autres propositions..

M. le Syndic remercie M. Dominique Butty et demande à l'assemblée s'il y des propositions, comme ce n'est pas le cas, il propose d'élire Madame Christine Deillon en qualité de membre de la commission financière par acclamation.

L'assemblée applaudit cette candidature. Il n'y a pas d'opposition ni abstention.

5. Divers

● M. le Syndic informe l'assemblée de l'avancement du dossier de la route Vaulruz-Romont. Actuellement le tronçon sortie de Vuisternens, zone artisanale jusqu'aux Croisées de Sâles est pratiquement terminé. Le planning du chantier a été maintenu et Vuisternens se retrouve dès lors confortablement relié à l'autoroute A 12.

Les arrêts de bus ont été réalisés vers la scierie Panchaud et les arrêts au centre du village de Vuisternens et vers le garage Gay vont être aménagés d'abris très prochainement.

M. le Syndic tient à remercier les citoyennes et citoyens riverains pour leur patience, tout en sachant que les discussions avec le service de la mobilité ont fait perdre beaucoup de temps.

Au sujet du tronçon Vuisternens-Mézières, les travaux sont actuellement en cours et devraient se terminer en juin 2013

Le Conseil communal a constaté des différences techniques de travail entre les 2 tronçons et a d'ores et déjà écrit au Service des ponts et chaussées pour demander des explications, en sachant que le chemin de débord devra être repris par la commune.

● M. Jean-Paul Buchillier, le giratoire de La Joux est construit avec une déclivité importante d'où un risque en passant avec des camions chargés à plus de 3 m de hauteur. *M. le Syndic répond que la commune n'était pas le maître d'œuvre, toutefois cette déclivité peut être considérée comme un ralentisseur de vitesse. Le giratoire de Vulruz présente quasiment la même déclivité.*

M. Jean-Paul Buchillier ajoute qu'anciennement, les arbres en bordure de route entre Vuisternens et Vulruz avaient été enlevés pour des raisons de sécurité et maintenant ils ont construit un mur au milieu de la route.

M. le Syndic répond que selon le SPC, cette berme centrale sécurise la circulation. Toutefois la signalisation devrait être placée à une plus grande distance de la berme.

● M. Didier Pellaton a lu dans le bulletin communal que si les trottoirs sont encombrés par le stationnement de véhicules, ils ne seront pas déneigés, pourquoi ne pas écrire aux propriétaires concernés d'augmenter les places de parc aux alentours de leurs immeubles respectifs ?

M. le Syndic répond que cela a déjà été fait et que le Conseil communal ne peut pas exiger l'aménagement de places de parc supplémentaires. En plus les services de l'Etat sont de plus en plus restrictifs quant à la création de places de parc pour les nouvelles constructions.

● M. Gabriel Gobet revient sur les Fr. 350'000.- de dépense prévus pour la route Vuisternens-Vulruz et demande comment est réparti ce montant. *M. le Syndic répond que Fr. 180'000.- sont prévus pour la réalisation des deux présélections (garage Gay et route de Rueyres) et Fr. 170'000.- pour le raccordement des routes communales vers le giratoire de La Joux.*

● M. Gabriel Gobet demande également le pourquoi de la construction des 2 ponts sur le secteur du Poyet. *Réponse de M. le Syndic, la route de La Magne ne pouvait conserver sa sortie sur la route Vuisternens-Vulruz, c'est pourquoi elle a été déviée à proximité immédiate du giratoire de La Joux. Quant au deuxième pont, il a été construit afin de desservir les fermes côté gauche de la chaussée et en sus, cela remplace la construction d'un trottoir. Tous ces coûts ont été pris en charge par l'Etat.*

● M. Eric Matthey demande ce qu'il en est de l'endiguement du ruisseau. *Réponse, ce problème sera soulevé lors de la réception des travaux.*

● M. Jean-Paul Buchillier demande si une ligne blanche est prévue sur le tronçon de route entre Vuisternens et Villariaz ? *Réponse, non car la largeur est inférieure aux normes admises pour un marquage.*

● M. Gabriel Gobet, est-ce qu'un giratoire est prévu pour l'accès à la zone du Tintébin ? *Cet accès n'est pas encore défini.*

● M. Philippe Golliard, qu'en est-il de la route de Villaraboud ? *Pour l'instant le dossier est en stand-by.*

- Comme il n’y a plus de question, M. le Syndic tient à remercier toutes et tous pour la participation à cette assemblée. Il tient à remercier ses collègues du Conseil communal et l’ensemble des employés communaux pour tout le travail accompli, toujours avec enthousiasme et conviction, ceci tout au long de l’année pour le bien de la collectivité.

Il clôt l’assemblée en souhaitant, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, de très belles fêtes de Noël, ainsi qu’une année 2013 à la hauteur des rêves et espérances.

Afin de perpétuer la coutume, une agape sera servie de suite par M. et Mme Meuwly.

L’assemblée se termine à 21h50

Le secrétaire

Le syndic

H. Oberson

J.-B. Chassot
